

Rapport de la Commission PACom et urbanisme: Préavis municipal 03/2026 – Amélioration de la déchetterie

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission PaCom et urbanisme, représentée par Christiane Studer, Gilles Krenger, , Delphine Galliard, Patrick Thévoz, Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt et Sabrina Giannini Heim, s'est réunie le 3 juin 2026 en présence de Monsieur Johann Theux, syndic et Théodore Lavanchy, Municipal, puis le 15 juin pour examiner le préavis municipal 03/2026 relatif à l'amélioration de la déchetterie communale. À l'issue de ses travaux, elle formule les observations et conclusions suivantes.

La Commission relève positivement la démarche de la Municipalité, qui a pris en compte de manière approfondie les remarques formulées lors du refus du préavis 06/2023. Les éléments qui avaient motivé ce refus, notamment le manque de plans détaillés, l'absence de prise en compte de la mise à l'enquête et l'intégration paysagère insuffisante, ont été traités de manière ciblée et documentée dans le nouveau projet.

La Commission souligne également la qualité des échanges lors de la séance du 10 mars 2026 organisée par Monsieur Théodore Lavanchy, Municipal, réunissant les membres de la Commission et visant à discuter les changements envisagés avant la présentation du préavis. Cette séance a permis d'apporter des clarifications techniques, de répondre aux interrogations et de confirmer la volonté de la Municipalité de présenter un projet abouti, cohérent et conforme aux exigences légales et environnementales.

Le préavis 03/2026 présente un ensemble d'améliorations substantielles, notamment :

- la mise aux normes de l'évacuation des eaux de pluie,
- l'amélioration des revêtements et de la circulation interne,
- la sécurisation du stockage des carburants,
- l'optimisation des espaces de tri et de stockage,
- l'amélioration de l'accueil et de la lisibilité du site.

La Commission constate que ces mesures répondent aux attentes exprimées par le Conseil communal et aux constats établis par les inspections cantonales.

L'étude menée avec la COSEDEC a mis en évidence que les volumes de déchets verts et encombrants à Faoug dépassent la moyenne cantonale. La commission considère ce point comme prioritaire et rappelle qu'il a été soulevé à plusieurs reprises dans le passé.

Elle recommande donc à la Municipalité de poursuivre :

- un contrôle renforcé des apports à la déchetterie,
- une communication régulière auprès de la population sur les bonnes pratiques,
- l'intégration de mesures réglementaires dans le règlement communal sur la gestion des déchets et l'élaboration de directives claires pour limiter les dépôts excessifs.

La Commission tient à mettre en valeur la mise en place de la ressourcerie qui :

- répond à une attente de la population,
- favorise la réutilisation des objets,
- contribue à la réduction des déchets et a un impact environnemental positif,
- renforce la convivialité et l'esprit de partage au sein du village.

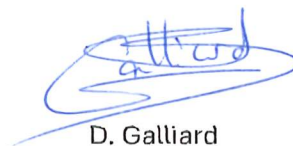
Au vu de ces éléments la commission PaCom et urbanisme recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 03/2026 tel que présenté.

Elle remercie la Municipalité pour son travail et pour les réponses apportées durant l'examen du dossier.

Faoug, le 19 juin 2026



P. Thévoz



D. Galliard



G. Krenger



Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt

C. Studer



S. Giannini Heim

Rapport de la Commission des finances sur le préavis N° 05/2026 – Projet cour verte

Le 3 juin 2026, Monsieur Johann Theux, syndic et Monsieur Théodore Lavanchy, municipal, ont présenté aux membres de la Commission des finances, représentée par Roland Tacheron, Yves Mischler, Michaël Krenger, Hans-Jörg Brechbühl et Pascal Heim, les détails du préavis N° 05/2026 concernant le projet de réaménagement de la cour du collège. Nous les remercions pour les explications données et les réponses à nos diverses questions. La Commission des finances s'est réunie le 8 juin 2026 pour analyser le préavis municipal objet du présent rapport.

Le projet de réaménagement de la cour du collège, nommé « Projet cour verte », vise à améliorer le confort des usagers, en particulier celui des élèves pendant les heures de cours, et à rendre la location de la salle communale plus attractive. Ce projet, jugé insuffisamment élaboré, avait été rejeté le 6 mai 2025 par le conseil communal à la suite d'un amendement apporté au préavis N° 6/2025.

Le nouveau projet présenté dans ce préavis a fait l'objet d'une réflexion approfondie, et les coûts résultant des offres soumises semblent raisonnables.

La Commission estime donc que ce projet mérite d'être mis en œuvre, car il apportera une réelle valeur ajoutée à un lieu central de la vie du village.

La commission formule toutefois les considérations suivantes :

- Les différents travaux de réaménagement prévus dans la cour réduiront considérablement le nombre de places de stationnement disponibles, ce qui pourrait nuire à l'attractivité de la location de la salle pour certains événements, tels que les mariages, par exemple. La Commission recommande à la Municipalité d'élaborer un concept visant à mettre à la disposition des locataires de la salle des places de stationnement supplémentaires à d'autres emplacements (par exemple sur la place de la gare).
- Une part importante du budget prévu pour ce projet est consacrée aux voiles d'ombrage. La Commission recommande à la Municipalité de veiller à ce que le fabricant accorde des garanties quant à la durée de vie de ces voiles d'ombrage.
- Le projet doit être financé en partie par une subvention importante (50 % des éléments éligibles). Si cette subvention venait à être supprimée, en tout ou en partie, l'ordre de réalisation des éléments du projet devrait être revu (par exemple, renoncer dans un premier temps à l'installation des voiles d'ombrage).

En conclusion, après délibération, la majorité de la Commission des finances soutient le préavis municipal N° 05/2026 et propose au Conseil communal de l'accepter tel que présenté.

Faoug, le 18 juin 2026

Au nom de la Commission des finances


Roland Tacheron


Hans-Jörg Brechbühl


Yves Mischler


Michaël Krenger


Pascal Heim